

Mr Philippe TEILHARD
3 rue de Murol
63350 LUZILLAT

Communauté de Communes Plaine Limagne
158 Grande rue
BP23
63260 AIGUEPERSE

À l'attention de Monsieur le Président,
et des membres de la Commission chargée de
l'enquête publique du PLUi de Plaine Limagne

Objets: Dans le cadre de l'enquête publique d'élaboration du PLUi, demande de modification de zonage de parcelle.

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Je vous écris suite à mon entretien avec Mr Jean-Claude VIRIOT, commissaire enquêteur, lors de la permanence de la commission d'enquête du 8 octobre 2025 à la mairie de Luzillat.

Concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de LUZILLAT, je souhaite faire une demande de modification requalification des parcelles suivantes:

- 000AD0075
- 000AD0076
- 000AD0079

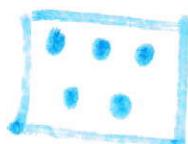
En réponse à la demande de Mr VIRIOT, je joins un plan annoté décrivant la modification demandée (échange de surface entre trois zones afin de compenser/ annuler l'impact).

Je vous remercie de l'attention portée à cette demande et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

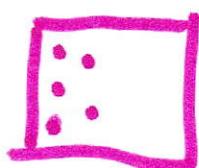
Fait à Luzillat, le 31 Octobre 2025.

Mr Philippe TEILHARD

DEMANDE DE MODIFICATION - par Philippe TEILHARD
Tome 1 - Rapport de présentation - PLUi-H - LUZILLAT



Plantation à préserver (noisetiers / charmes)



- Taillis faible valeur
- Quelques arbres fruitiers conservés.

Mesure	Protection des haies et de la zone humide au titre de l'article L151-23 du code de l'environnement. Classement de la zone en Ap.
--------	---

4.2.2.10. Luzillat

(à rectifier)		Murol Chateau Zonage actuel : Nh Zonage projeté : N Surface : 9 200 m²
Enjeux identifiés	Château et ses dépendances présentant un intérêt patrimonial, propriété clôturée. Présence de boisements dans le tissu urbanisé.	
Incidences pressenties	Perte de boisements d'intérêt si constructions. Zone N pas adaptée pour la gestion du château	
Mesure	Passage en NI avec protection du parc au titre de l'article L151-19 du CU.	



 A ZONE RENDUE - (AD 0075) 
 B ZONE DEMANDÉE

(AD 0076)

31.10.25
(P2)